



**MAIRIE DE
SAINT-CAPRAIS**
03190 – ALLIER



Saint-Caprais, samedi 7 juin 2025

04 70 06 82 75
www.saintcaprais03.fr
mairie-st-caprais@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°3/ 2025

**Le Conseil Municipal s'est tenu le Samedi 7 juin à 18h00
Salle du Conseil**

PV séance précédente adopté à l'unanimité

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - D 2025-03-01 Délibération subvention TEP SCAN
- 2 - D 2025-03-02 Demande de subvention « Les Petits Futaie »

Présents : Denis Chambon, Marie-Line CLAME, Colette LECOQ, Bernard MOLLO.

Absent excusé : 1 Fabien GRANIER,

Absent : 1 Bernard de NICOLAY

Pouvoirs : 1 Fabien GRANIER à Bernard MOLLO

Secrétaire de séance : Colette LECOQ,

Compte-rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétences.

Néant.

Délibérations_:

D 2025-03-01 Annule et remplace la D 2025 01 05 Contribution au financement du TEP-SCAN

Monsieur le Maire demande aux Conseillers présents de retirer la délibération n° 2025-01-05 prise lors du Conseil Municipal du 28/02/2025 car cette décision n'a pas été approuvée par le contrôle de légalité par courrier de Monsieur le sous-préfet de Montluçon en date du 22 avril 2025 ; et soumet au vote la suivante :

Considérant qu'au regard de l'intérêt et de l'importance d'acquérir un tel équipement sur le territoire, il est proposé le principe de participation financière à hauteur de 2,5 euros par habitant pour chaque commune composant le bassin de vie de Montluçon ;

Considérant que pour la commune de Saint-Caprais, le dernier recensement INSEE fait état de 93 habitants ;

Considérant que cela représente une subvention sur les fonds propres de la commune de 232.50 euros pour le Centre Hospitalier afin de contribuer au financement du TEP-SCAN ;

Après en avoir délibéré et voté unanimement, décide :

- d'accorder la subvention de 232.50 € au Centre Hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains afin de contribuer au financement du TEP-SCAN,
- d'assurer sa dépense au budget primitif 2025 et de demander son amortissement sur un an.

D 2025-03-02 Demande de subvention Association des parents d'élèves du RPI « Les petits Futaie »

Monsieur le Maire présente aux Conseillers présents la demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI (Le Brethon, Le Vilhain, Saint-Caprais) « Les petits Futaie », et soumet au vote la décision :

Après en avoir délibéré et voté unanimement, décide :

d'accorder la subvention de 50 € à l'association des parents d'élèves du RPI « Les petits Futaie ».

Questions Diverses et portés à connaissance :

- La course cycliste du Critérium du Dauphiné passera demain dans notre commune aux environs de 11heures 15. Un arrêté municipal a été pris pour interdire le stationnement et la circulation sur la partie communale de la route départementale 39.;
- Pour la prochaine rentrée scolaire la partie administrative est désormais assurée par l'école du Vilhain ainsi que les inscriptions. Toutefois les cours élémentaires seront maintenus pour un an à l'école du Brethon.
- Monsieur le maire informe le conseil qu'un arrêté va être pris afin de préciser que l'entretien des devants de propriété est de la compétence des propriétaires ou locataires.

La séance est levée à 12h15.

Vous pouvez retrouver ce PV sur le site internet de la mairie : www.saintcaprais03.fr

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Colette LECOQ

Bernard MOLLO